



ÉDITO

Décembre 2017



Construisons l'espérance

2018 se profile, ce sera une année de commémoration importante, dans le monde, en France et en Vendée. Le 100ème anniversaire de la fin de la première guerre mondiale.

Des hommages seront rendus à tous les combattants de quelque origine qu'ils soient qui sont morts ou ont été meurtris dans leur chair.

La Vendée ne sera pas en reste. Patrie de Clemenceau, il sera honoré dans toutes nos communes et c'est justice.

N'oublions pas tout de même que s'il avait vécu aujourd'hui ses idées auraient été combattues avec la plus grande vigueur par les droites extrêmes et les gauches de même type.

La France a fait partie du camp des vainqueurs avec ses alliés. Le leitmotiv de l'époque était «plus jamais ça». Mais avons-nous tiré les enseignements de ce conflit ? Non sans doute, car le traité de Versailles portait en lui les germes de la prochaine déflagration.

Les hommes politiques auraient dû se souvenir qu'il ne faut jamais humilier un adversaire vaincu et qu'il ne faut jamais mettre un peuple en désespérance. Faute de quoi on nourrit la haine et la vengeance.

Et ces maximes s'appliquent à l'heure d'aujourd'hui. La déstructuration des partis, consécutive aux événements électoraux de cette année, ne doit pas entraîner d'humiliation. Le paysage politique ne peut, ne doit, se reconstruire que dans le débat d'idées, le respect et l'écoute des partenaires. L'abstention a révélé des attentes, il faut y répondre, ne pas mettre les citoyens en désespérance.

C'est le prix pour sortir notre pays des difficultés qu'il connaît depuis des années et rendre la confiance qui permettra la mise en place des réformes indispensables à son évolution, des réformes pensées, prenant en compte les avis de toutes les représentations nationales, dictées par le souci de l'intérêt général, acceptées et non imposées.

L'un des grands chantiers de l'année à venir sera la refondation de l'Europe. Il faut se souvenir qu'à l'issue du 2ème conflit mondial, la seule véritable parade pour éviter le renouvellement d'un tel désastre fut de tendre la main à nos anciens adversaires, de construire l'Europe. Quelle Europe ? C'est la question et le défi qui nous sont posés.

Nous savons qu'elle doit être forte, avec des assises solides, qu'elle doit nous protéger d'une mondialisation erratique, qu'elle doit s'affirmer comme une puissance majeure du 21ème siècle et pouvoir jouer sa partition dans le concert des puissances mondiales.

Alors dans ces temps de Noël, il n'est pas blasphémant de dire que l'on ne doit pas compter sur l'avènement d'un Messie pour améliorer notre monde, mais que chacun le porte en soi, que chacun porte une petite flamme qu'il doit raviver sans cesse et que c'est à chacun de nous qu'il appartient de construire l'espérance.

ACTUALITÉ

Dotation aux territoires ruraux

Le Président Gérard Larcher m'a désignée pour siéger au sein de la commission départementale de

répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Avec mon collègue Bruno Retailleau et des élus de Vendée, nous participerons ainsi à la concrétisation de projets issus des territoires. Je mesure d'autant plus la responsabilité qui incombe à cette commission du fait de la suppression de la réserve parlementaire.

© DR

Numérique et coeur de ville

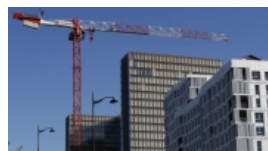


© cohesion-territoires.gouv.fr

La deuxième conférence nationale des territoires s'est tenue le 14 décembre dans la préfecture du Lot, à Cahors. Le premier ministre a présenté le plan «Aménagement numérique des territoires» qui prévoit le développement du très haut débit, de nouvelles obligations pour les opérateurs mobiles et l'octroi d'aides à l'équipement pour les ménages habitant en zones isolées.

Cette conférence a également été l'occasion pour Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires, de dévoiler les mesures du programme «Action coeur de ville». Un ensemble d'actions et de moyens pour retrouver un meilleur équilibre, redonner attractivité et dynamisme aux centres-villes qui font l'identité des territoires.

Le projet de loi ELAN à toute vitesse



© François Guillot AFP

Le président Gérard Larcher et Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires, ont initié, le 12 décembre, la conférence de consensus sur le logement. L'ambition de cette démarche inédite est de préparer le futur projet de loi sur le logement ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et de la transition Numérique), reporté à février 2018, en réunissant professionnels (40 fédérations et organisations professionnelles) et parlementaires (12 sénateurs et 20 députés).

La conférence traitera, en plusieurs réunions, les sujets suivants :

- Le rôle et la place des collectivités territoriales dans la politique du logement (20 décembre),
- L'accélération de la construction de logements et les enjeux liés à la simplification des normes de construction et d'urbanisme (10 janvier 2018),
- Les enjeux et évolutions du secteur social (11 janvier 2018),
- Les enjeux du secteur privé (18 janvier 2018),
- La revitalisation des centres-villes des villes moyennes et les enjeux attachés à la cohésion des territoires (25 janvier 2018).

Une plateforme a par ailleurs été ouverte pour permettre aux acteurs qui le souhaitent de participer à la réflexion.

LIRE LA SUITE

Du changement dans la GEMAPI



© DR

Le Sénat a adopté la proposition de loi, déposée par Marc Fesneau, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI.

À partir du 1er janvier 2018 (et au plus tard le 1er janvier 2020), cette compétence devait revenir obligatoirement aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP). Par l'adoption de cette proposition de loi, les départements et les régions qui le souhaitent pourront continuer à exercer la compétence GEMAPI à condition de conclure une convention avec les communes ou EPCI-FP concernés.

Par ailleurs, la PPL prévoit que les EPCI-FP ne disposant pas des moyens techniques suffisants pour exercer leurs compétences pourront bénéficier de l'assistance technique mise à disposition par les départements dans le cadre de la prévention des inondations.

AU SÉNAT

La délégation aux droits des femmes

Le samedi 25 novembre, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la **délégation aux Droits des femmes**, dont je suis **Présidente**, a été **convoquée à l'Élysée** par le Président de la République et Madame Brigitte Macron **afin de participer au lancement de la grande cause du quinquennat pour l'égalité femme-homme**.

La délégation salue l'engagement du Président de la République. Elle estime que ses annonces pour lutter contre les violences faites aux femmes vont dans le bon sens. Le projet d'amélioration pour l'accompagnement des victimes et l'amélioration de la prévention par le biais de l'éducation ont également remporté son adhésion.

Cependant, des interrogations subsistent quant aux **moyens** consacrés à ces objectifs, même si l'augmentation des crédits de 13% est inscrite dans le budget pour 2018 avec une sanctuarisation à l'égard



© communication Sénat

organisées par le groupe de travail de la commission des lois sur les **infractions sexuelles commises à l'encontre des mineurs**.
Nous travaillons également en synergie avec le **Haut Conseil à l'Égalité entre les hommes et les femmes**.

du secrétariat dédié pour toute la durée du quinquennat. Ces dispositions devraient bénéficier aux associations sur lesquelles reposeront tout particulièrement l'accueil et l'orientation des femmes victimes de violences.

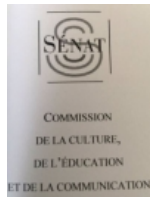
Le gouvernement a décidé d'ouvrir un dialogue en vue de présenter au parlement un projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles en 2018. A cet égard, j'ai été consultée, ainsi que la délégation, par Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les hommes et les femmes, qui portera le texte aux côtés du Ministère de la Justice.

Certaines dispositions comme l'allongement du délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineurs seront tranchées au cours de la discussion de ce texte.

Dans cette perspective, je participe activement aux réunions organisées par le groupe de travail de la commission des lois sur les infractions sexuelles commises à l'encontre des mineurs.

LIRE LA SUITE

Travail en commission



© senat.fr

Commission de la culture

Au sein de cette commission, je viens d'être désignée rapporteure d'une proposition de loi de Mme Gatel visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture des établissements privés hors contrat. Ce texte sera examiné en février. Entretemps, il me reviendra d'auditionner les autorités concernées en la matière.

Depuis la rentrée, l'intensité du rythme des auditions ne s'est pas démentie. Que ce soit dans le cadre du plan national en faveur des nouveaux espaces protégés, du projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants ou du projet de loi de finances pour 2018, je me suis fait l'écho des préoccupations de notre territoire.

- Audition de M. Yves Dauge, ancien sénateur, urbaniste de formation, auteur d'un rapport remis au Premier ministre en début d'année pour la mise en œuvre d'un «Plan national en faveur des espaces protégés».

«Mme Annick Billon. - La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié la répartition des compétences entre les communes et les intercommunalités. Quelle est la bonne échelle pour la revitalisation ? Les documents d'urbanisme - programme local d'habitat (PLH), plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), schéma de cohérence territoriale (SCOT) - sont des outils utiles pour la revalorisation et les alliances de villes que vous évoquez. Ils doivent fixer un cap et être respectueux du territoire. Comment expliquer qu'ils n'aient pas produit les résultats escomptés jusqu'à présent ?»

- **Projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants - Audition conjointe de MM. Gilles Roussel, président de la Conférence des présidents d'université (CPU) et Philippe Vincent, secrétaire général adjoint du syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN)**

«Mme Annick Billon. - Ce projet de loi est louable et recueille l'assentiment de beaucoup d'entre nous mais nous craignons que la première année de sa mise en œuvre soit difficile et que les jeunes bacheliers en fassent les frais. Les informations disponibles sont encore très floues et l'attente des jeunes et de leur famille est forte. La jeunesse est souvent maltraitée ainsi qu'on l'a vu avec le tirage au sort pour l'accès à certaines formations supérieures. Les nouvelles places envisagées devront impérativement être ouvertes là où existent des débouchés professionnels. Je prends pour exemple des témoignages recueillis hier au Salon nautique selon lesquels il y aurait 400 emplois non pourvus en Vendée dans l'industrie nautique, la plasturgie, etc. À quand des formations en adéquation avec les emplois ? Les jeunes sont trop souvent seuls face à leur orientation - et se tournent parfois vers des bilans de compétences payants - alors qu'il existe de nombreux organismes dont on ne sait à quoi ils servent. Il y a des économies à faire.»

- **Projet de loi de finances pour 2018 - Audition de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale**

«Mme Annick Billon. - Votre budget et les moyens humains progressent, c'est une bonne nouvelle. Des mesures rapides ont déjà été prises, dédoublement des classes, aide aux devoirs, primes aux enseignants qui s'engagent en REP. Mais, dans ces zones, on a besoin de professeurs animés par une forte vocation et doués de qualités particulières pour faire face aux difficultés scolaires et sociales des élèves, bref des professeurs qui ne recherchent pas seulement une prime. Envisagez-vous autre chose que cet élément quantitatif et non qualitatif ?

Les mesures relatives à l'aide aux devoirs sont satisfaisantes mais les compétences seront-elles là ? Qui, parmi ceux qui effectuent un service civique, entrera dans ces programmes ? Il n'est pas donné à tout le monde d'être pédagogue... Comment cette intervention sera-t-elle perçue par les enseignants, qui ont habituellement leur secteur réservé ? Dans le passé, leur métier était valorisé, il l'a peu été ces dernières décennies, comment le revaloriser pour susciter des vocations ? Enseigner ne fait plus rêver la jeunesse. Pour que la jeunesse s'envole, il faut savoir la faire rêver !»

LIRE LA SUITE

Projet de loi programmation finances publiques



© senat.fr

Projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

Mardi 19 décembre 2017, le Sénat a examiné ce texte en nouvelle lecture.

Sur le rapport de son rapporteur général, M. Albéric de Montgolfier (Les Républicains - Eure-et-Loir), la commission des finances, réunie le 19 décembre, a adopté des amendements visant à

- baser l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales sur une augmentation moyenne annuelle de 1,9 % et non de 1,2 % ;

- exclure du périmètre des dépenses de fonctionnement utilisées pour apprécier le respect par une collectivité territoriale de ses objectifs, les dépenses contraintes imposées par l'État à travers des normes nouvelles, qu'elles soient législatives ou réglementaires ;

- mettre en place un véritable «bonus» pour les collectivités territoriales en fixant que la somme des reprises effectuées sur les collectivités «non vertueuses» soit effectivement répartie entre les collectivités «vertueuses» ;

- limiter la pression budgétaire imposée au ministère des armées, en l'exemptant de la règle générale de limitation des restes à payer.

En séance publique, le Sénat a adopté un amendement précisant que les contrats conclus entre les collectivités et le représentant de l'Etat visent aussi à analyser les conditions d'une meilleure compensation des charges transférées.

En conséquence, le Sénat a adopté ce texte.

Le Sénat modifie son règlement



Jeudi 14 décembre 2017, le Sénat a adopté, la proposition de résolution visant à pérenniser et adapter la procédure de législation en commission, déposée par M. Gérard LARCHER, Président du Sénat.

Cette résolution pérennise, dans le règlement du Sénat, la procédure d'examen en commission, expérimentée depuis 2015, qui permet à la Conférence des présidents de décider que le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce uniquement en commission, la séance plénière étant centrée sur les explications de vote et le vote sur l'ensemble du texte adopté par la commission. Cette procédure est renommée «procédure de législation en commission» et adaptée, sur la base du bilan fait de son expérimentation, pourra s'appliquer à des subdivisions de textes, sera exclue pour les projets de loi de finances et projets de loi de financement de la sécurité sociale, qui ne donnent pas lieu à l'établissement d'un texte de commission et les textes de révision constitutionnelle.

Elle permet d'élargir à l'ensemble des sénateurs la possibilité de participer à la réunion de commission consacrée à l'établissement du texte, d'imposer la publicité des travaux de législation en commission, avec les mêmes règles que celles régissant les travaux en séance publique, d'élargir les possibilités de dépôt de motions en commission (sauf la motion de renvoi en commission), d'ouvrir la possibilité de déposer des amendements au texte de commission dans des cas délimités (pour assurer le respect de la Constitution, opérer une coordination avec les textes en vigueur ou en cours d'examen, ou corriger une erreur matérielle), afin de garantir la qualité de la loi, d'adapter les conditions de retour à la procédure normale.

Congrès des Maires



© DR

soient associés aux travaux préalables.

Chaque congrès des Maires est un rendez-vous majeur pour les élus locaux et les parlementaires.

A l'initiative des trois sénateurs vendéens, une rencontre a été organisée au Sénat qui a permis des échanges en toute convivialité. Nous avons saisi cette opportunité, mes collègues et moi-même, pour réaffirmer notre responsabilité de représentants et de défenseurs des territoires. Est-il nécessaire de souligner que nous partageons les inquiétudes de nos élus quant à la fiscalité locale ? La suppression brutale de la taxe d'habitation, la baisse des APL, la suppression des zonages sont autant de sujets pour lesquels le Sénat a exercé pleinement son rôle lors des récents débats. L'expérience du terrain nous est plus que jamais précieuse depuis la loi du non cumul des mandats. Je suis profondément convaincue que la réforme de la fiscalité locale ne pourra pas se faire avec pertinence sans que nos élus locaux

EN DIRECT DE L'HÉMICYCLE

Rejet projet de loi de finances rectificative 2017



© senat.fr

Mercredi 20 décembre 2017, le Sénat n'a pas adopté, en nouvelle lecture, le second projet de loi de finances rectificative pour 2017, à la suite de l'adoption, par 198 voix pour et 134 voix contre d'une motion tendant à opposer la question préalable, présentée par M. Albéric de Montgolfier, au nom de la commission des finances.

A l'issue de l'examen en première lecture par l'Assemblée nationale et le Sénat, 47 articles du projet de loi restaient en discussion.

Réunie le 18 décembre 2017, la commission mixte paritaire a constaté ne pas pouvoir parvenir à élaborer un texte commun, notamment en raison d'un désaccord sur les modalités de mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

En nouvelle lecture, l'Assemblée Nationale a, le 19 décembre 2017, adopté une rédaction qui a conduit le Sénat à opposer la question

préalable sur le second projet de loi de finances rectificative pour 2017 considérant notamment :

- que l'Assemblée nationale n'a pas repris en nouvelle lecture des apports du Sénat concernant par exemple la fixation par la loi du plafond de certains paiements en espèces, l'encadrement de l'ouverture de données de l'administration fiscale relatives aux valeurs foncières, ou l'ajustement des règles relatives au calcul des valeurs locatives des locaux des écoles et institutions privées à but non lucratif ;

- que le texte voté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture confirme la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu au 1er janvier 2019, qui pénalisera les contribuables habituellement bénéficiaires de réductions et crédits d'impôt, fera porter une charge nouvelle sur les tiers collecteurs, notamment les entreprises et les particuliers employeurs, et sera susceptible de dégrader les relations entre les salariés et leur employeur ;

- qu'a été rejetée la proposition alternative du Sénat consistant à mettre en place un prélèvement mensualisé et contemporain de l'impôt sur le revenu effectué par l'administration fiscale.

Projet de loi de finances pour 2018

Mardi 19 décembre 2017, le Sénat a examiné le projet de loi de finances 2018 en nouvelle lecture.



© senat.fr

Ce projet de loi avait été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 21 novembre 2017 et **par le Sénat le 12 décembre 2017**, dans des termes différents.

La commission mixte paritaire (CMP), du 13 décembre, afin de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi restant en discussion, n'est pas parvenue à un accord.

En nouvelle lecture, le Sénat a adopté, par 197 voix pour et 135 voix contre, **une motion tendant à opposer la question préalable**, présentée par Albéric de Montgolfier, rapporteur général, au nom de la commission des finances.

Cette motion estime que, notamment, dans sa nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 2018, l'Assemblée nationale :

- n'a pas retenu la proposition du Sénat de relever le **plafond du quotient familial** ;
- a confirmé la suppression de la **taxe d'habitation** pour 80 % des ménages à l'horizon 2020, malgré le caractère injuste et précipité de cette mesure, qui réduit le pouvoir fiscal des communes et présente d'importants risques constitutionnels en maintenant l'impôt pour 20 % des contribuables qui acquittent d'ores et déjà 83 % de l'impôt sur le revenu ;
- n'a pas remis en cause la création de l'**impôt sur la fortune immobilière** qui pénalisera l'investissement locatif et concentrera l'imposition sur les ménages relevant du haut de la classe moyenne supérieure, alors même que la suppression totale de l'impôt de solidarité sur la fortune, adoptée par le Sénat, aurait été une mesure simple, lisible et de nature à redonner de l'attractivité à notre territoire ;
- n'a pas retenu des dispositions pourtant adoptées à l'unanimité par le Sénat telles que la **responsabilité solidaire des plateformes de commerce en ligne** pour le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée et la possibilité de collecter la taxe sur la valeur ajoutée à la source par «paiement scindé» ce qui a pour objet la lutte contre la fraude fiscale ;
- a entériné le relèvement de taux de taxe sur la valeur ajoutée de 5,5 % à 10 % pour la construction et la rénovation des logements sociaux. Ce faisant, elle n'a que partiellement suivi le Sénat pour trouver une solution plus soutenable pour l'ensemble des bailleurs sociaux, en entérinant une économie sur les aides personnelles au logement de 1,5 milliard d'euros d'ici 2020, et en supprimant quasi intégralement les **aides personnelles au logement** «accession» ;
- n'a pas modifié les **crédits des cinq missions rejetées par le Sénat** («Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales» ; «Immigration, asile et intégration» ; «Justice» ; «Sécurités» ; «Travail et emploi») ni donné suite à ses propositions d'économies en dépenses, notamment par l'augmentation du temps de travail dans la fonction publique alors même que la masse salariale de l'État a augmenté de 5,8 % en 2017, un montant inédit sur les quinze dernières années.

Le vote de la motion tendant à opposer la question préalable entraîne le rejet du texte auquel elle s'applique. Le projet de loi de finances pour 2018 n'est donc pas adopté par le Sénat en nouvelle lecture.

Mes interventions dans le PLF pour 2018



© communication Sénat

A l'issue du vote de la première partie du texte concernant les recettes, le Sénat a examiné les missions.

Je suis intervenue dans ce cadre à plusieurs reprises, notamment, lors de la discussion **des articles non rattachés, pour soutenir un amendement visant à exempter des jours de carence les femmes en situation de grossesse médicalement constatée. Il a été adopté.** Membre de la commission de la culture, c'est convaincue de la **nécessité d'excellence en matière d'enseignement scolaire** pour la réussite, l'épanouissement et l'intégration de nos enfants que j'ai **exprimé les intentions de vote de l'Union Centriste lors des débats concernant la «Mission éducation».**

LIRE LA SUITE

Gel des contrats aidés



© communication Sénat

Diverses associations m'ont alertée sur les conséquences du gel des contrats aidés pour les structures **médico-sociales et les associations relevant du secteur marchand.**

Je suis donc intervenue en hémicycle le 5 décembre pour demander un moratoire d'un an afin d'évaluer le coût social de cette réforme. (Question orale n° 00945)
Malheureusement, la réponse du ministre n'apporte aucune précision sur les mesures palliatives du Gouvernement dont je venais justement de dénoncer l'approximation.

LIRE LA SUITE

Proposition de loi garde alternée des enfants



© letelegramme.fr

Proposition de loi de Philippe Latombe, Député MoDem de la Vendée, relative au principe de garde alternée des enfants.

Très opposée aux dispositions de cette proposition de loi qui vise à rendre systématique la garde alternée des enfants en cas de divorce ou de séparation, je vous invite à lire mon communiqué pour la délégation du Sénat aux droits des femmes à cette adresse: <http://www.senat.fr/communiqués/commission/femmes.html>

L'adoption de ce texte en commission des lois de l'Assemblée, avait suscité mes plus vives inquiétudes. L'exploit ne s'est pas renouvelé le 30 novembre dans l'hémicycle, la séance ayant été levée avant le vote.

Il appartiendra donc à la Conférence des présidents de fixer les conditions de la poursuite de la discussion de cette proposition de loi. Dans l'intervalle, la délégation reste vigilante.

EN VENDÉE

Sur les terres d'illustres combattants



© DR

Après avoir visité le Centre Militaire de Formation Professionnelle de Fontenay-le-Comte, Geneviève Darrieusecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, s'est rendue à Mouilleron-Saint-Germain, honorant ainsi la mémoire de deux enfants de la commune, deux hommes de la France libre : Jean de Lattre de Tassigny et Georges Clemenceau.

J'ai accompagné la secrétaire d'État dans cette commune nouvelle, union de Mouilleron-en-Pareds et de Saint-Germain-l'Aiguiller. Accueillis par Valentin Josse, maire et vice-président du Conseil Départemental de Vendée, nous avons visité la maison natale du Maréchal de Lattre de Tassigny, avant de déposer une gerbe sur sa tombe, entourés d'une soixantaine de porte-drapeaux des associations vendéennes d'anciens combattants. La marche s'est achevée dans la maison natale de Georges Clemenceau, actuellement en travaux pour mieux mettre en valeur l'homme d'État et l'amateur d'art avant le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale. « Cette visite me semblait logique », a confié en aparté Geneviève Darrieusecq, « puisque j'ai exercé la médecine et résidé dans des rues portant le nom de ces illustres personnages ».

Téléthon



© DR

Cette 31ème édition du Téléthon a de nouveau conjugué générosité et engagement. Les initiatives n'ont pas manqué sous la coordination des Bénévoles des Olonnes. Lâcher de ballons, chorales, concerts, baptême de 4x4, longueurs de piscine, ventes de bonbons, de vin chaud... J'ai pu, encore une fois, constater qu'il n'y avait pas de petites ou de grandes animations, j'ai vu des initiatives multiples, un même élan dans un pays des Olonnes engagé dans le combat contre les maladies rares.

Bravo à toutes les associations, à tous les anonymes qui contribuent à faire de ce rendez-vous annuel un succès sans cesse renouvelé et désintéressé.

Nouveau centre-bourg de Menomblet



© DR

Samedi 2 décembre, Olivier Bazireau, Maire de Menomblet, a inauguré les récents aménagements au cœur de sa commune. La municipalité a engagé plusieurs chantiers pour améliorer la sécurité et l'attractivité du centre-bourg, dont l'adaptation et la modernisation d'un commerce multi-activités, la modification du tracé routier...

J'ai pu contribuer modestement à cette transformation par le biais de la réserve parlementaire. Si nous devons regretter la suppression de cette allocation financière, c'est certainement pour le soutien qu'elle permettait en faveur de petites communes isolées, comme Menomblet. Gageons que les nouvelles directives budgétaires compenseront ces accompagnements que nous ne serons plus en mesure d'assurer dès janvier 2018.

Cette inauguration a également été l'occasion de découvrir le marché de Noël, ainsi que l'usage original attribué à une cabine téléphonique. Ce mobilier urbain désuet s'est muté en un espace public pour donner, échanger et partager des livres, la « Cabine à livres ». Commune isolée peut-être mais Menomblet bien vivante au pays de la Châtaigneraie.

Marché de Noël à Tiffauges



© DR

Il est possible de retrouver une âme d'enfant en franchissant la porte du château de Tiffauges à l'occasion du marché de Noël. Cette 22ème édition est un enchantement par la qualité de la mise en scène et en lumière du décor « Tiffauges, là où naissent les étoiles ». Bravo aux 200 bénévoles qui s'impliquent chaque année pour animer le site historique et accueillir les 28 000 curieux qui s'aventurent durant les 2 premiers week-ends de décembre. S'émerveillent et remplissent les hottes auprès des 60 exposants sélectionnés selon un cahier des charges insistant sur l'origine des produits et l'animation commerciale.

Avec Yves Auvinet, Président du Conseil Départemental de la Vendée, Michel Blanchet, Maire de Tiffauges, Cécile Barreau et Guillaume Jean, Conseillers départementaux, j'ai participé à l'inauguration du marché de Noël ce vendredi 1er décembre.

Sodebo, success-story familiale vendéenne



© DR

Patricia et Jean-François Brochard, respectivement co-présidente et directeur général, m'ont accueillie ce vendredi 1er décembre à bord du « Sodebo Land » à Saint-Georges-de-Montaigu, un site de 120 hectares (dont 20 hectares couverts) sur lequel évoluent 2 150 salariés. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 400 millions d'euros en 2016. Leurs trois dirigeantes, Bénédicte, Marie-Laurence et Patricia, filles des fondateurs Joseph et Simone Bougro, viennent d'obtenir le prix d'entrepreneur familial de l'année 2017.

J'ai pu apprécier la qualité de leurs infrastructures, imaginées par l'architecte Francis Mercier, l'attention particulière portée au bien-être des salariés, la modernité des installations et le parcours... d'une pizza. Quoi de plus concret pour comprendre un de leurs métiers que d'arpenter les ateliers, du pétrissage de la pâte à l'emballage du produit

fini ? Il conviendrait même de préciser les 110 métiers exercés pour élaborer, transformer, commercialiser la marque Sodebo (pizzas, sandwiches, salades, pâtes) dans la France entière dès le lendemain de sa production.

Notre rencontre a également permis d'évoquer les freins que Sodebo, comme nombre d'entreprises de taille intermédiaire, peut rencontrer : normes, embauches, lourdeurs administratives... Il est dans mon rôle de sénatrice, membre de la délégation aux entreprises, d'être à l'écoute des dirigeants pour faire évoluer la législation, leur permettre de mieux travailler et les accompagner, comme je m'y appliquerai dans leur projet d'implantation au Brésil. Non pas pour délocaliser la production mais pour tenter l'aventure dans un pays qui connaît l'évolution sociologique que la France a connue dans les années 70.

Ce même pays que Thomas Coville, fidèle ambassadeur de la marque Sodebo sur les flots, a touché en premier, à la barre de son trimaran Ultim, lors de la récente transat Jacques Vabre (en double, avec Jean-Luc Nélias). Victoire qui lui permet, après avoir pulvérisé le record du tour du Monde en solitaire en 49 jours et 3 heures, d'être consacré Marin de l'année 2017. Bravo Thomas et bon vent à Sodebo !

Au contact des chefs d'entreprises



© DR

A l'invitation de Frédérique Barteau, déléguée générale du Medef Pays de la Loire et de Isabelle Carré, directrice de l'Institut Entrepreneurs et Leaders d'Opinion, en présence de Vincent Regnouf, je suis intervenue devant un parterre de chefs d'entreprises, mandataires et administrateurs du MEDEF.

Mon intervention portait sur ma double expérience de parlementaire, et d'élue locale, en analysant les interactions, effets de leviers et contraintes.

Ont également été évoquées, les expériences de lobbying, les relations entre les élus nationaux, locaux et les entreprises.

Autre sujet, la place de l'entreprise dans les débats d'intérêt général.

Ce fut l'occasion d'échanges intéressants, de débats animés.

La délégation sénatoriale aux entreprises à laquelle j'appartiens s'attache à maintenir un lien fort avec les entreprises pour mieux

répondre à leurs attentes, et identifier les freins à leur développement.

AG Sports Nautiques Sablais



© sportsnautiquessablais.com

Assemblée générale du club SNS - Sports Nautiques Sablais, aux Sables d'Olonne.

Une association qui compte plus de 1000 membres, 4 sections, voile radio commandée, planche à voile, voile légère, et habitable.

Objectif : permettre à tous de naviguer.

Des finances qui garantissent désormais un développement pérenne des nombreuses activités, une équipe soudée autour du président, Michel Poitevineau et des bénévoles engagés.

1078 stagiaires ont été formés cette année.

Une quarantaine d'événements prévus, la ville des Sables d'Olonne a été sélectionnée pour accueillir la mondial J80 avec 600 concurrents sur 120 J80 inscrits, 400 accompagnateurs venus de 13 pays différents : un bel événement à venir du 7 au 14 juillet 2018.

Le SNS sera également partenaire des Sables d'Olonne Agglomération pour la Golden Globe Race (ancêtre du Vendée Globe), départ prévu le 1 juillet 2018.

Des sportifs de haut niveau, et de nombreux événements qui font rayonner le territoire au-delà du département et qui participent au développement économique des Sables d'Olonne et de l'agglomération.

Les partenaires étaient nombreux pour assurer le SNS de leur soutien : le Maire des Sables d'Olonne Didier Gallot, le Président de l'agglomération Yannick Moreau, le VP sports Gérard Hecht, la région avec Pauline Mortier, le département avec Gérard Faugeron. Louis Guedon également présent, on connaît son attachement au SNS et son soutien.

Aménagement du centre du Poiré-sur-Vie

Au Poiré-sur-Vie avec mon collègue sénateur et ancien maire de la commune, Didier Mandelli à l'invitation de Madame le maire, Sabine Roirand et de son conseil municipal pour inaugurer la fin des travaux de la rue de l'ancien prieuré.

On parle souvent des déserts médicaux, mais un peu moins de la désertification des centres-villes. Pourtant cela reste une priorité des élus, et d'ailleurs deux de nos collègues sénateurs, ont rédigé un rapport sur le sujet, au mois de juillet dernier.

L'aménagement des voiries, des liaisons douces, l'apport de logements nouveaux avec la densification, l'implantation d'équipements structurants, participent à cette revitalisation économique et au maintien des commerces.



© DR

C'est un ensemble, et donc bravo à l'équipe porteuse de ce projet qui s'inscrit dans une réflexion globale. J'ai participé modestement à cette réalisation au titre de la réserve parlementaire. Les genots et genotes ne peuvent qu'être satisfaits du résultat qui améliore leur qualité de vie et sécurise les déplacements.

Echanges avec les élus de Moutiers-les-Mauxfaits



© DR

Sur le terrain de la commune de Moutiers-les-Mauxfaits, à l'invitation de Monsieur le Maire Christian Aimé, et en présence de Pierre Pérez, 1er adjoint, Olivier Coutansais, 2ème adjoint, et Violette Estebe, 3ème adjointe.

Cette commune de 923 ha fait partie de la grande intercommunalité, Vendée Grand Littoral, elle connaît un dynamisme économique avec plus de 50 entreprises, dynamisme associatif avec 40 associations, un centre-ville en partie rénové et une quarantaine de commerces. 1500 élèves et collégiens fréquentent les établissements, une offre médicale complète que beaucoup de communes souhaiteraient avoir.

Des élus de proximité qui connaissent bien leur territoire et leurs habitants.

Visite de l'EHPAD où ont été soulevées la question des moyens et celle de la reconnaissance du personnel.

Cérémonies du 11 novembre



© DR

Participation aux cérémonies de commémoration du 11 novembre, au Château d'Olonne, aux côtés de Monsieur le Maire, Joël Mercier puis aux Sables-d'Olonne, aux côtés de Monsieur le Maire, Didier Gallot et en présence de nombreuses personnalités.

Alors, après avoir célébré en ce début du mois de novembre les personnes chères qui sont disparues, nous commémorons l'anniversaire de l'armistice de 1918, la mémoire de cette victoire après des années de souffrances et massacres. Période d'héroïsme et d'abnégation.

L'année 1917, précédant l'armistice fut marquée par des événements importants qui firent évoluer une situation figée.

Le président de la république Raymond Poincaré, nommé le 16 novembre 1917, il y a 100 ans, au poste de Président du Conseil et Ministre de la guerre, Georges Clemenceau.

L'indomptable relève le défi, Il devient Le Tigre et sera le Père la Victoire. Un chemin douloureux pour les français et leurs alliés, mais le chemin de l'espoir.

Ce vendéen a su prendre les mesures nécessaires pour conduire notre pays vers la paix.

Il est bon de se remémorer ces événements, nous devons travailler en permanence à la paix, car elle se construit, elle ne se décrète pas.

Honorariat des Conseillers généraux



© DR

Moment d'émotion au Conseil Départemental lors de la cérémonie présidée par Yves Auvinet, au cours de laquelle Léon Aimé représenté par son fils Christian, Jean-Claude Merceron, Claude Ouvrard et Gérard Villette recevaient la distinction de Conseiller général honoraire.

Elle a permis de revenir sur l'engagement de chacun de ces élus au service de la Vendée, ils peuvent retirer quelque fierté d'avoir participé à son développement.

Merci à eux mais aussi à leurs familles qui ont accepté les sacrifices liés à l'engagement politique.

Centre de secours de La Caillère-Saint-Hilaire

Passation de commandement au centre de secours de la Caillère-Saint-Hilaire, entre le Capitaine Bruno Deborde et l'Adjudante Lydie Cabreil.

L'année passée était célébré le 40ème anniversaire du décret instituant la possibilité pour les femmes d'intégrer les rangs des sapeurs-pompiers. Au Ministère de l'Intérieur, la Vendée était représentée par deux femmes chefs de corps, soulignant ainsi le positionnement des femmes dans l'échelle de commandement, ce que je ne manque pas d'apprécier en ma qualité de Présidente de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

L'activité des sapeurs-pompiers est en constante augmentation dans notre département. Heureusement, le volontariat se développe dans le département, et les collectivités participent à cette dynamique en engageant



© DR

dans leurs équipes des sapeurs-pompiers volontaires ou en devenir. Bravo à toutes ces femmes et ces hommes qui s'engagent pour assurer la sécurité des personnes et des biens, en Vendée et sur tout le territoire national. Accompagnée par la fanfare, cette cérémonie s'est déroulée en présence du Colonel Stock, de nombreux sapeurs-pompiers, des forces de gendarmerie, du Député Pierre Henriot, du Conseiller régional Philippe Barré, des Conseillers départementaux, François Bon, Catherine Poupet, Valentin Josse, du Président de l'intercommunalité Éric Rambaud, Président de Vendée Eau, et Madame le Maire Danièle Trigatti.

L'avenir se prépare à Commequiers



© DR

A l'invitation de Jean-Paul Elineau, Maire de Commequiers et de son conseil municipal, je participe à l'inauguration des nouveaux bâtiments scolaires, avec l'extension de l'école Robert Doisneau, des cuisines centrales et satellites. Je salue l'esprit d'anticipation de l'équipe municipale pour améliorer, mettre en place les infrastructures nécessaires au bien-être de la population, préparer l'avenir en prenant en compte la forte croissance démographique. Modestement, j'ai contribué à cette réalisation avec la réserve parlementaire, supprimée dans la loi pour la transparence de la vie publique, j'espère que l'Etat apportera les compensations indispensables pour permettre à nos petites communes, rurales en particulier, de se développer. Le projet a été financé par l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), la Région et le Département, ainsi que le Sydev. Les financeurs étaient représentés par le sous- préfet Jacky Hautier, François Blanchet, Conseiller régional, Alain Leboeuf Président du Sydev, Laurent Boudelier et Isabelle Duranteau, Conseillers départementaux. Je félicite l'équipe municipale, l'architecte et les entreprises pour cette réalisation très fonctionnelle, et plus particulièrement Loïc Renaud, premier adjoint qui s'est fortement mobilisé pour que ce chantier soit livré dans les temps. De nombreux élus et maires du secteur, Hervé Bessonnet Maire de Notre-Dame-de-Riez, Jean Grossin Maire de Saint-Maixent-sur-Vie, Dominique Michaud Maire de Coëx, étaient également à nos côtés.

Travaux de voirie à St-Georges-de-Pointindoux



© DR

La sécurité de leurs concitoyens est une des responsabilités importantes des Maires. L'inauguration des travaux d'aménagement et de la sécurisation de la traversée du village des Moulères sur la commune de Saint-Georges-de-Pointindoux, traduit bien ces préoccupations. Autour du Maire, Jean-François Pérocheau, des habitants du quartier, en présence de nombreux maires, du Conseiller Régional Maxence De Ruyg, et du Conseiller départemental Pierre Berthomé, chacun a pu apprécier l'amélioration de la sécurité et la qualité de l'espace public créé par cette opération. En lien avec les services de l'Etat, représentés par le Directeur de l'agence routière départementale et du concepteur le cabinet BSN, ce projet a pu se réaliser grâce aux financeurs, la Région, le Département dans le cadre des Contrats Territoires, ainsi que l'Intercommunalité. La réserve parlementaire aura permis ici encore de faire aboutir un projet avec des finances et un budget contraints. Félicitations à la collectivité, Monsieur le Maire et son équipe pour le dynamisme afin de mener à bien les projets structurants et vecteurs de qualité de vie. Belle inauguration suivie d'échanges avec les élus, Alain Perrocheau Maire de Martinet, Joël Bret Maire de Saint-Julien-des-Landes, Dominique Durand Maire de Nieul-le-Dolent, et Auguste Grit, Maire du Girouard.

Centre technique municipal de Montréverd



© DR

Lors de l'inauguration de l'atelier communal, préliminaire indispensable au projet de rénovation du centre bourg, j'ai souligné l'ingéniosité des élus locaux pour faire face à des budgets contraints. Les réorganisations, conséquences de la loi NOTRe, les communes nouvelles et l'élargissement des périmètres des intercommunalités, sans oublier la disparition de la réserve parlementaire, qui a permis ici d'allouer à la commune 20 000 euros, imposent aux élus d'innover pour poursuivre le développement de leurs communes. L'exploitation du bâti existant pour y réimplanter l'atelier communal à moindre coût et améliorant les conditions d'utilisation en est un exemple. Les représentants des financeurs, Antoine Chéreau, premier Vice-Président de la Région et Président de la communauté de communes, Lydie Bernard, Vice-Présidente de la Région, Mireille Hermouët Conseillère départementale, Alain Leboeuf, Conseiller départemental et président du Sydev, ont pu constater l'emploi judicieux des fonds alloués. Félicitations à la municipalité de la commune de Montréverd - Damien Grasset, Maire de Montréverd, Lionel Bossis Maire délégué de Saint-André-Treize-Voies, Corinne Ferré Maire déléguée de Saint-Suplice-le-Verdon, Hubert Delhommeau Maire délégué de Mormaison, toutes leurs équipes et à l'architecte présent Christophe Rabiller.

Chapitre confrérie de la sardine à St-Gilles



© DR

particulièrement ceux représentant les zones littorales, d'accompagner le développement de l'économie bleue, tout en ayant la préoccupation de la préservation de la ressource, à l'instar des professionnels de la filière.

Dans une excellente ambiance le chapitre est clôturé par «Partons la mer est belle» l'hymne du littoral !

Grand moment à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Après le défilé, la célébration en l'église Sainte-Croix, l'ouverture du chapitre a lieu en présence de 25 confréries venues de tous les coins de la France. En présence également de François Blanchet, Maire de Saint-Gilles et de Laurent Boudelier, Maire de Saint-Hilaire-de-Riez.

Merci au président, Christian Pouclet, ainsi qu'à tout son équipage, très honorée de faire désormais partie de la confrérie avec pour parrain François Blanchet.

Ces confréries et en particulier celle de la sardine à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, participent au rayonnement de nos territoires et de la ruralité.

Ici, la sardine est célébrée depuis 25 ans par la confrérie, dans cette cité où elle a acquis ses lettres de noblesse et participe pleinement à la vie économique des pêcheurs et des conserveries.

C'est l'occasion pour moi de revenir sur le rôle du parlementaire,

Installation du nouveau DDSP



© DR

Beaucoup de monde à l'Hôtel de Police ce 20 octobre, pour assister à l'installation de Laurent Dufour, nouveau directeur départemental de la sécurité publique, en provenance des Côtes d'Armor où il exerçait la même fonction.

L'occasion d'apporter notre soutien total aux forces de sécurité qui assurent la protection des biens et des personnes et qui sont très sollicitées depuis plusieurs mois.

Le Sénat a voté la sortie de l'état d'urgence, mais nous savons que les menaces qui pèsent sur la France et les Français perdurent et que les forces de sécurité devront rester mobilisées et ne pas relâcher leur vigilance.

Colloque Trivalis



© trivalis.fr

Le syndicat départemental Trivalis, en charge du traitement des déchets a organisé, en partenariat avec l'ADEME, un colloque "des ressources et des hommes 2 : la réduction des déchets végétaux et la lutte contre le gaspillage alimentaire."

De nombreux intervenants dont le co-président du groupe déchets, mon collègue Didier Mandelli, la directrice du SYDED du département du Lot, département où nous étions allés à l'invitation du sénateur Gérard Miquel, maire de Saint-Cirq-Lapopie.

Luc Guyau est intervenu pour évoquer de manière concrète le gaspillage et les pertes alimentaires, lesquelles s'élèvent pour mémoire à 150 kg/an par habitant. Ceci concerne tant les particuliers que la restauration collective.

Aujourd'hui la Vendée s'engage dans des opérations, telles que l'opération « le gaspi ça suffit» pilotée par Trivalis, en vue de réduire considérablement les déchets et à en valoriser toujours plus.

Le travail du législateur sur ces sujets reste important pour fixer un cadre tout en laissant aux acteurs suffisamment de marge pour des expérimentations dans les territoires.

AGENDA

Session ordinaire 2017-2018



© libre de droit

2017

-25 novembre – Réception de la délégation aux droits des femmes à l'Elysée,

-1 décembre – Nouvelle lecture du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS),

-5 décembre – Question orale gel des contrats aidés, Audience Gérard Larcher,

-11 décembre – Rencontre Marleine Schiappa, secrétaire d'Etat aux droits des femmes

-19 décembre – Nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 2018, Nouvelle lecture du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

-20 décembre – Nouvelle lecture du projet de loi de finances rectificative pour 2017.

2018

-17 janvier – Débat sur la prise en charge des mineurs isolés,

-23 janvier – Projet de loi ratifiant diverses ordonnances prises sur le du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour renforcement du dialogue social,

fondement de la loi n° 2017-1340

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Retrouvez mon actualité sur les réseaux sociaux



Facebook : www.facebook.com/annick.billon.7

Twitter : @AnnickBillon

© libre de droit

CONTACT

Au Sénat Andréa Migliore Tel : 01 42 34 29 11 E-mail : a.billon@senat.fr	Permanence parlementaire Résidence Clemenceau 125 boulevard Aristide Briand 85000 La Roche-sur-Yon Tel : 02 51 36 16 99 Christa BLAIN Tel : 06 31 74 05 61 Yves HUET Tel : 06 37 80 42 95
--	---

Facebook : facebook.com/annick.billon.7 **Twitter** : @AnnickBillon
Site : annickbillon.fr

www.udi-uc-senat.fr

PDF